



## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/941

S/17386

6 août 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-neuvième session  
Point 25 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :  
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES ET  
INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 5 août 1985, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la lettre datée du 31 juillet 1985 que le président du Costa Rica, M. Luis Alberto Monge, a adressée au président du Nicaragua, le commandant Daniel Ortega (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document officiel de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale au titre du point 25 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Fernando BERROCAL

ANNEXE

Lettre datée du 31 juillet 1985, adressée au Président du Nicaragua  
par le Président du Costa Rica

Les faits survenus le 26 juillet, à proximité de Barra del Colorado y Agua Dulce, à l'extrémité nord-est de notre pays, au cours desquels des appareils nicaraguayens ont violé l'espace aérien du Costa Rica, lançant des projectiles contre notre pays, au mépris de sa souveraineté, m'amènent à vous faire part de notre indignation la plus profonde devant les tentatives répétées de votre gouvernement de porter sur le territoire costa-ricien les activités militaires que le Nicaragua mène en vue de mettre fin à la guerre civile qui s'y déroule actuellement. C'est avec la même vigueur que je proteste contre l'affirmation, qui vous a été attribuée, selon laquelle les avions qui, à cette occasion, ont violé le territoire du Costa Rica, provenaient en fait de notre sol. Comme vous le savez, cette affirmation est erronée et elle ne peut s'expliquer que par la volonté de dissimuler l'agression, de nier notre neutralité et notre vocation pacifique et d'attribuer au gouvernement que je représente des intentions belliqueuses à l'égard du Nicaragua, qui n'existent pas et ne pourraient exister.

Ces deux faits, à savoir la violation de l'espace aérien et le désir de la dissimuler, viennent s'ajouter à la longue liste des attaques dont le Costa Rica a été victime de la part des forces militaires nicaraguayennes. Les déclarations faites à maintes reprises par de hauts dignitaires de votre gouvernement sont donc tout à fait hors de propos et constituent une offense à la dignité nationale du Costa Rica dans la mesure où elles laissent entendre que nos actions ne sont pas dictées par notre volonté constante et inébranlable de défendre notre souveraineté nationale mais sont le résultat de pressions exercées par d'autres Etats.

Vous affirmez que des pressions ont été exercées sur le Costa Rica pour qu'il rompe ses relations avec le Nicaragua. J'affirme de la manière la plus catégorique que personne n'a exercé de pressions sur nous et, qu'en tout état de cause, nous ne les tolérerions pas. Ce ne sont néanmoins pas des affirmations de cette nature qui empêcheront le Costa Rica de prendre les décisions nécessaires pour défendre sa souveraineté et sa dignité nationale.

Nous interprétons les déclarations que vous avez faites aujourd'hui comme une menace de guerre contre notre pays. Il faut que le monde prenne note du fait qu'on menace de guerre une nation qui s'est démilitarisée unilatéralement il y a 36 ans, qui ne possède pas d'armée, qui n'a jamais attaqué un pays voisin et qui a proclamé au monde sa volonté de paix. Je vous engage, en conséquence, à faire un effort en vue d'assurer que nos deux peuples puissent maintenir les relations cordiales d'amitié qu'ils ont toujours eues et pour que le Costa Rica puisse continuer de réaliser son aspiration inaltérable qui est de vivre en paix avec ses voisins, sans que cette paix ni la neutralité que nous avons proclamée soient compromises par des actes de votre gouvernement.

A/39/941  
S/17386  
Français  
Page 3

C'est à regret que nous avons fait la déclaration qui précède, sans préjudice de toute autre mesure que mon gouvernement pourrait adopter en vue d'assurer le respect de l'intégrité du territoire national.

Le Président de la République

Luis Alberto Monge

-----

